

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 96 (1951)  
**Heft:** 7

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# REVUE MILITAIRE SUISSE

RÉDACTION : Colonel-brigadier Roger Masson

ADMINISTRATION : Av. de la Gare 33, Lausanne. Tél. 23 36 33. Chèq. post. II. 5209

ANNONCES : Publicitas S. A. succursale, rue Centrale 15, Lausanne

---

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—  
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 9.— ; 3 mois Fr. 5.—

Prix du numéro : Fr. 1.50

---

## Le service de santé dans le cadre du régiment

---

*(Quelques remarques au sujet de l'article paru sous ce titre  
dans le numéro d'avril 1951 de notre Revue.)*

L'exposé du cap. R. Guenin prouve une fois de plus que le S. de S. est un peu traité en parent pauvre.

Comme l'artillerie a été motorisée, on ne s'explique pas les raisons pour lesquelles les cp. san. ne le sont pas encore, elles qui sont appelées à travailler dans des circonstances où le facteur temps joue le principal rôle.

Ne disposant pas d'effectifs inépuisables, nous devons tendre à une récupération maximum de nos blessés. On méconnaît malheureusement l'importance du S. de S. Même dans les cercles militaires, on s'imagine encore que les fonctions du médecin militaire consistent uniquement à prodiguer des soins aux malades et blessés, comme le ferait un médecin civil. Seul le port de l'uniforme semble à leurs yeux, les distinguer l'un de l'autre. Quant aux principes de la tactique sanitaire, ils sont généralement ignorés.